

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : Communauté de Communes Piste d'Occitanie
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Pierre VALLIN
Adresse : N° 4 Rue Jean Toulin
Commune BESSINES - SUR - GARTEMPE
Code postal 87250
Nature des activités : Etablissement public de coopération intercommunale
SIRET : 248 700 130 0002
Qualification :

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS ?

ESPECE ANIMALE CONCERNEE		Description (1)
Nom scientifique Nom commun		
B1	<i>Hyla arborea</i> Rainette verte	} Une mare à Glycérie flottante, dans une prairie pâturée, en cours d'atterrissement (40m ²)
B2	<i>Rana dalmatina</i> Grenouille agile	
B3	<i>Cerambyx cecido</i> Grand capricorne	} (10 mâles chanteurs de <i>H. arborea</i>) (1 adulte et 4 pontes pour <i>R. dalmatina</i>)
B4		
B5		Abattage de 9 chênes dont 2 colonisés par l'espèce et 2 autres favorables, avec déplacement pour les 2 autres colonisés.

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Protection de la sécurité publique	☐
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Motif d'intérêt public majeur	☒
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux cultures	☐	Autres	☐

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Création d'une zone d'activité favorable au développement économique de la commune, portée par une collectivité (commune de commune de l'Occitanie).
voir détail fichier joint

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITES DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION *

Destruction ☒ Préciser : Comblement de la mare et abattage des arbres en dehors des saisons de reproduction de la faune et en dehors de la saison d'hivernage. Fin août à fin octobre + déplacement des 2 arbres colonisés par le Grand capricorne

Altération ☐ Préciser :

Dégradation ☐ Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPERATIONS *

Formation initiale en biologie animale ☒ Préciser : Master Biologie Ecologie

Formation continue en biologie animale ☐ Préciser :

Autre formation ☐ Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION

Préciser la période : août à octobre 2015
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION

Régions administratives : LITTORAIN
Départements : HAUTE-VIENNE
Cantons : BESSINES-SUR-GARTETTE
Communes : BESSINES-SUR-GARTETTE

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos ☒
Mesures de protection réglementaires ☐
Mesures contractuelles de gestion de l'espace ☒
Renforcement des populations de l'espèce ☐
Autres mesures ☒ Préciser : Déplacement des 2 arbres colonisés par le Grand capricorne

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : voir détail fiches jointes

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Suivi de zones d'évitement et de milieux créés (mares) par un écologue - suivi de travaux et suivi après travaux (N+1, N+3, N+5, N+10 et N+20)

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à PRESSAC
le 08.07.2015

CERA-Environnement
SARL au capital de 29.000 €
Siège Social : Route de Gardouch
Pémirol - 31290 Vieilleville
SIRET : 417 790 433 00052 - RCS Toulouse

RICHARD Luc
CERA Environnement
p/o Communautés de Communes
Pyrénées d'Occitanie